

- 2° L'encyclopédie du droit ;  
 3° L'introduction historique au droit civil ;  
 4° Les éléments du droit civil moderne (exposé des principes généraux).

La deuxième épreuve comprend :

Le droit civil (code civil en entier).

Les lois organiques du notariat sont transférées de la deuxième à la troisième épreuve.

**Art. 2.** Le nouveau programme entrera en vigueur :

1° A partir de la session de juillet-août 1913, pour la première épreuve de l'examen ;

2° A partir de la session de juillet-août 1914, pour les deux dernières épreuves.

Toutefois les récipiendaires qui, antérieurement à la mise en vigueur du présent arrêté, se sont déjà présentés à la première épreuve peuvent, s'ils en font la demande, subir les diverses épreuves conformément au programme déterminé par l'arrêté du 30 août 1895.

**Art. 3.** Le présent arrêté sera inséré au *Moniteur*.

**645. — 23 décembre 1912. — Loi**  
*contenant le budget du ministère des colonies pour l'exercice 1913* (1). (Monit. du 29 décembre 1912; Bull. off. du Congo, 1912, p. 1264.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

**Article unique.** Le budget métropolitain du ministère des colonies, pour l'exercice 1913, est fixé à la somme de un million quatre cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-trois francs (fr. 1,421,483), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des colonies, M. J. RENKIN.)

**Budget métropolitain du ministère des colonies pour l'exercice 1913.**

| Articles.                      | DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET<br>DES DÉPENSES.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | MONTANT<br>DES CRÉDITS<br>par article. | TOTAL.    |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------|
| <b>DÉPENSES ORDINAIRES.</b>    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                        |           |
| <b>ADMINISTRATION CENTRALE</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                        |           |
| 1                              | Traitement du ministre . . . . . fr.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 21,000 »                               | 4,421,483 |
| 2                              | Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'administration centrale . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1,415,573 »                            |           |
| 3                              | Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 7,500 »                                |           |
| 4                              | Matériel. — Entretien des bureaux. — Mobilier. — Bibliothèque. — Travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel — Frais de télégrammes. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 189,000 »                              |           |
| 5                              | Publication du <i>Bulletin officiel</i> . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 20,000 »                               |           |
| 6                              | Subventions diverses à des congrès, associations et sociétés scientifiques. — Participation dans les frais de bureaux internationaux. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 53,410 »                               |           |
| 7                              | Premier terme des pensions. (Crédit non limitatif.) . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 1,000 »                                |           |
| 8                              | Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite et dont la famille se trouve dans une position malheureuse. — Secours accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées ci-devant . . . . . | 2,000 »                                |           |
| 9                              | Abonnement de l'avocat du département. Honoraires d'avocats et avoués. Frais de procédure, déboursés, amendes, etc. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 10,000 »                               |           |
| 40                             | Dépenses imprévues non libellées au budget. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2,000 »                                |           |

(1) *Session de 1912-1913.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Documents parlementaires.* — Note préliminaire et projet de loi, n° 4, XIV. — Rapport, n° 38.

*Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séances des 6 et 11 décembre 1912, p. 148, 149 et 176.

SÉNAT.

*Documents parlementaires.* — Projet de loi, n° 11. — Rapport, n° 16.

*Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séances des 17 et 18 décembre 1912. (Note du *Moniteur*.)